



## REALISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DESTINEE A RENDRE VISIBLE L'ACTION ASSOCIATIVE DES MEMBRES DE JOUSSOUR ET A VALORISER SON UTILITE SOCIALE

### RESUME

#### Le programme Jousour

Jousour vise à contribuer au renforcement des associations algériennes et françaises actives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse et à améliorer la prise en charge et la place de cette population cible en Algérie. Plus spécifiquement, Jousour ambitionne de renforcer l'action de petites associations locales en soutenant leurs projets et leur insertion dans des dynamiques territoriales et/ou pluri acteurs ainsi que les associations plus expérimentées en les accompagnant dans leurs démarches de professionnalisation. Jousour se fixe également pour objectif de favoriser la mise en réseau des acteurs impliqués dans le Programme et d'aider ce réseau à développer ses capacités de proposition et de dialogue avec les pouvoirs publics, notamment territoriaux. Initié par des associations algériennes et françaises en juin 2008, il réunit aujourd'hui 119 membres, algériens pour les trois quarts (associations, universités collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat), français et européens pour le quart restant (associations, universités et collectivités locales) qui composent l'Assemblée Plénière (AP). Pour ce faire, ils ont signé la charte de Jousour et se sont engagés à respecter les valeurs du Programme et son règlement intérieur. Les membres de l'AP élisent un comité de pilotage mixte qui est responsable de la gouvernance de Jousour. Ce comité est composé de 8 membres associatifs élus de l'AP ainsi que des représentants du CFSI, de NADA, association nationale partenaire, du MAEE/SCAC, de l'Agence Française de Développement et de la délégation de l'Union européenne à Alger en tant que membres observateurs.

Doté d'un budget de 3,7 M€ Jousour est cofinancé par l'Agence Française de Développement, par la Délégation de l'Union européenne à Alger, par la Fondation de France, par la Fondation RATP et par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) qui en est l'ONG garante. L'association nationale partenaire NADA assure quant-à elle, sur la base d'une convention passée avec le CFSI, le portage juridique et administratif de Jousour en Algérie.

Diverses activités de renforcement sont développées pour atteindre les objectifs fixés. Des outils de type financiers, qui permettent de soutenir les projets et initiatives des associations tout en renforçant leur structuration. Des activités transversales qui comprennent des formations, un accompagnement collectif et individualisé, l'animation d'espaces d'échanges et de concertation, des rencontres régionales et thématiques et des outils de communication. La mise en œuvre opérationnelle des activités de Jousour est confiée à une cellule exécutive basée à Alger. Depuis 2008, Jousour a soutenu 146 initiatives.

Ces projets, portés par les associations algériennes, ont bénéficié à 316 000 enfants, jeunes et à leurs familles. Entre 2018 et 2020, il est prévu que le Programme cofinance, à travers 5 fonds d'appui, une cinquantaine de projets et initiatives. Les associations algériennes, parce que plus proches des populations, développent une gamme de services innovants en adéquation avec les besoins des populations les plus fragiles. Elles inscrivent leurs actions en complémentarité des politiques publiques dédiées à l'enfance et à la jeunesse sur des thématiques transversales : environnement, patrimoine, droits des personnes handicapées, droits de l'enfant, égalité hommes-femmes, culture, expression citoyenne des jeunes, accès aux loisirs... La liste n'est pas exhaustive et les membres de Jousour développent leurs actions sur des champs thématiques variés. En dépit



**Error! Use the Home tab to apply TITRE to the text that you want to appear here. |**

d'une remarquable qualité de services, la visibilité de l'action associative en Algérie reste confidentielle. Localement, leurs actions sont reconnues par les populations qui bénéficient directement de ces services mais force est de constater que cette reconnaissance a du mal à dépasser le cercle local de leurs bénéficiaires. C'est pourquoi la reconnaissance de l'utilité sociale de l'action associative auprès des populations, des pouvoirs publics, des acteurs économiques et de ceux du monde de la recherche constitue un enjeu externe majeur, de même que la capitalisation de leurs pratiques.

### **L'exposition photographique**

La réalisation d'une exposition photographique répond à un double objectif. Rendre visible l'action associative des acteurs de Jousour et valoriser, ainsi, leur utilité sociale auprès des populations, des pouvoirs publics locaux, nationaux et internationaux et des acteurs économiques.

Cette exposition photographique viendra compléter d'autres produits dont deux films, dédiés pour l'un à valoriser l'utilité sociale de l'action associative des membres de Jousour et pour l'autre à témoigner de l'engagement citoyen de la jeunesse. Ces deux films seront complétés par un recueil de témoignages d'acteurs associatifs engagés.

## **LE PROGRAMME JOUSSOUR<sup>1</sup>**

---

### **Eléments de contexte**

#### **Un mouvement associatif en construction**

Jusqu'en janvier 2012, la loi N°90-31 encadrait l'action associative. Cette loi, d'inspiration libérale, avait été adoptée dans la foulée des événements d'octobre 1988. De profonds changements politiques avaient alors été engagés, la constitution de 1989 avait notamment autorisé pluralisme politique et économie de marché.

Un processus de révision de cette loi a été amorcé en 2011 marqué, notamment, par une série de rencontres organisées par le Conseil National Economique et Social avec une partie du mouvement associatif. Ce processus a débouché le 12 janvier 2012 par l'adoption au Parlement de la loi N°12-06 portant sur la liberté associative.

Le contexte difficile des années noires a eu raison d'un grand nombre de structures associatives jeunes et fragiles. Selon le ministère de l'Intérieur, on ne dénombrait en 2011 que 89 000 associations dont un fort pourcentage avait cessé toute activité. Mais un petit nombre d'associations plus expérimentées, ayant de réelles capacités d'actions et de projets émergent de ce processus de sélection naturelle. Elles sont encore trop peu nombreuses et surtout insuffisamment connectées entre elles.

Cette émergence a été favorisée par l'intérêt accru des pouvoirs publics pour le mouvement associatif et le soutien que lui a apporté, sous leur contrôle, l'aide internationale depuis le rétablissement de la situation sécuritaire (notamment les Programmes ONG 1 et 2 de l'Union européenne). Certains ministères développent de nouvelles formes d'encouragement et de collaboration avec les associations qui œuvrent dans leurs domaines de compétences et de nombreuses collectivités locales apportent un soutien et tissent de nouvelles relations avec les associations de leurs territoires.

Dans le même temps, dans un contexte sous-régional tendu, l'Etat a modifié le droit relatif à la liberté associative. La loi N°12-06 a ainsi renforcé l'encadrement et le contrôle des entités associatives en passant notamment d'un régime déclaratif à un régime d'agrément et a

---

<sup>1</sup> Des informations additionnelles sont disponibles sur le site Internet du programme : <http://pcpalgerie.org/>, sur ses pages Facebook et sur sa Web télé : <https://www.youtube.com/user/pcpatv>

également codifié plus strictement les relations des associations algériennes avec leurs homologues étrangères mais aussi le soutien financier qui peut leur être apporté. Pourtant, si la législation qui encadre la liberté d'action associative se fait plus stricte, l'Etat algérien et ses services déconcentrés commencent à s'ouvrir à des opérateurs associatifs en soutenant leurs actions et en reconnaissant la qualité des services qu'ils offrent à la population et notamment aux publics les plus vulnérables. Dès lors, ils soutiennent leurs démarches, conventionnent avec ces associations sur la durée et intègrent également des représentants associatifs à des commissions visant à construire des politiques publiques sectorielles, reconnaissant ainsi les savoir-faire et expertises des acteurs associatifs. Aujourd'hui, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales estime leur nombre à 108 940 dont 48 957 conformes et 59 983 non-conformes. Leurs activités demeurent cependant relativement méconnues en dehors du cercle local de leurs bénéficiaires.

## **Faire reconnaître l'utilité sociale de l'action associative en Algérie**

Depuis 2008, Jousour s'est attaché à renforcer les capacités opérationnelles, la gouvernance, la base sociale, la capacité de gestion et de dialogue avec les pouvoirs publics des associations algériennes actives sur le champ de la jeunesse et de l'enfance.

Le Programme a ainsi cofinancé et accompagné 146 projets dans le cadre de différents fonds d'appui qui avaient pour vocation d'accompagner la professionnalisation des associations algériennes, de soutenir leurs capacités à développer des services innovants en faveur des populations les plus exclues, mais aussi de permettre à des associations ou à des groupes de jeunes d'être acteurs et porteurs d'initiatives de solidarités citoyennes de proximité. Parce que leur ancrage local a été renforcé au cours de ces dernières années, les associations algériennes ont développé une connaissance fine des besoins des populations ciblées sur leurs territoires, ce qui a autorisé la mise en œuvre de dispositifs en réelle adéquation avec les besoins des publics bénéficiaires. Ces 146 projets ont été développés en faveur de 316 000 personnes dont 31 % d'enfants âgés de 0 à 12 ans, 39 % de jeunes âgés de 13 à 25 ans et 30 % de familles et d'adultes. Ces données confirment l'élargissement de la base sociale de ces entités associatives. Ces initiatives ont été menées en complémentarité avec les politiques publiques. Le fait qu'entre 2013 et 2015 plus de 80 % d'entre elles aient été cofinancées par les pouvoirs publics locaux et nationaux (APC, APWI, DJS, DAS, DC, Ministères), mais aussi par des entreprises privées, témoigne d'une capacité de dialogue renforcée avec les pouvoirs publics et d'une assise financière élargie.

Au-delà du soutien financier recherché, les associations algériennes ont associé les représentants des pouvoirs publics à des espaces de concertation dédiés à la mise en œuvre de leurs initiatives. Ce dialogue engagé avec les représentants de l'Etat a ainsi permis l'instauration d'une relation de confiance, a autorisé la déconstruction des représentations négatives entre associations et pouvoirs publics et a facilité l'appropriation puis la duplication, par les pouvoirs publics, de dispositifs innovants de prise en charge de populations enfantines et jeunes fragilisées.

Outre ce type d'actions portées par des associations en phase de professionnalisation, Jousour, en positionnant les jeunes non plus comme des bénéficiaires mais comme des acteurs de solidarité de proximité, influe également sur la structuration de la société civile. Les groupes et associations de jeunes accompagnés renvoient une image positive de la jeunesse aux populations de leurs territoires et aux pouvoirs publics et démontrent d'une capacité d'initiative. Les associations algériennes les plus expérimentées les accompagnent mais enrichissent également leurs pratiques et savoirs au contact de cette nouvelle génération de militants associatifs. Jousour est ainsi devenu un laboratoire d'expérimentation de dispositifs innovants visant à améliorer les services offerts aux populations jeunes et enfantines ayant des besoins spécifiques et victimes d'exclusion, un espace de reconnaissance

**Error! Use the Home tab to apply TITRE to the text that you want to appear here. |**

de l'autre qui autorise la déconstruction des représentations et la construction, sur la durée, de partenariats équilibrés respectueux des singularités de chacun.

Pourtant, au-delà de leurs terrains d'action locaux, les initiatives et services développés par les associations algériennes sont souvent méconnus. Méconnus du grand public mais aussi de la majeure partie des services déconcentrés de l'Etat et des autorités centrales. La richesse et la qualité des actions que Joussour a soutenues, l'engagement de ses acteurs sont remarquables, mais ceci reste confidentiel. L'information est parcellaire, insuffisamment valorisée et diffusée au-delà d'un cercle restreint de militants associatifs. En outre, ces acteurs sont trop peu connectés entre eux au niveau national. C'est pourtant bien leur mise en réseau qui permettra d'installer un dialogue institutionnel équilibré avec les autorités nationales et qui autorisera la reconnaissance, par la population, par les pouvoirs publics et par les acteurs économiques, de leur utilité sociale. Pour ce faire, la valorisation de leurs initiatives et actions auprès du grand public et des pouvoirs publics est incontournable.

L'exposition photographique, objet de cet Appel à candidature, vise donc à rendre visible les acteurs associatifs de Joussour et les services qu'ils développent pour utilement servir la reconnaissance de leur utilité sociale.

## **Les Partenaires et bénéficiaires**

Les partenaires directs sont les membres du Programme, français et algériens, au nombre de 119, algériens pour les deux tiers. Parmi eux, 95 sont des membres associatifs, 4 sont des structures universitaires et 20 sont des autorités et collectivités locales. Tous participent à la dynamique de Joussour.

A cela s'ajoutent d'autres partenaires (institutions, personnes ressources) indirects. Les membres de Joussour sont actifs sur 21 Wilayas mais certains membres développent des actions qui ont une incidence sur d'autres Wilayas du territoire algérien.

Les bénéficiaires de Joussour sont les associations algériennes et françaises membres ou non membres qui participent à cette dynamique et qui bénéficient des activités transversales du Programme (mise en réseau, formation, animation de cadres de concertation thématiques ou territoriaux, études, rencontres régionales) mais aussi les enfants, les jeunes, leurs familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse qui sont bénéficiaires des projets mis en œuvre par les membres, soutenus par Joussour, notamment à travers les fonds d'appui.

## **L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE**

---

### **Rendre visible l'action associative et valoriser son utilité sociale**

Les associations membres de Joussour sont actives sur les champs de l'enfance et de la jeunesse. Elles développent leurs actions sur des entrées thématiques variées : accès aux loisirs, accès aux droits des enfants et des jeunes en situation de handicap ou pas, santé, patrimoine, culture, démocratie participative, citoyenneté, droits des femmes, animation socioculturelle, protection de l'environnement.

Ces initiatives, souvent innovantes, permettent de créer du lien social sur les territoires et d'offrir aux populations les plus fragiles et exclues des services de prise en charge qui répondent à leurs besoins. Ces démarches et services socialement utiles sont pourtant largement méconnus du grand public, des pouvoirs publics et des acteurs économiques et force est de constater que les associations ne jouissent pas d'une réputation à la hauteur de la qualité de leurs actions.

**Error! Use the Home tab to apply TITRE to the text that you want to appear here. |**

L'exposition photographique devrait ainsi permettre de rendre visible ces actions et leur utilité sociale sur différents territoires, urbains, semi-ruraux, ruraux et sur différents champs thématiques d'intervention des membres. Ce faisant, elle valorisera leurs actions et services développés auprès d'un large public et servira utilement la reconnaissance de leur utilité sociale.

## **Effets et segments de l'action associative à valoriser**

Certains axes ou segments thématiques qui devraient être intégrés à l'exposition photographique :

- Renforcement des liens sociaux ;
- Mobilisation citoyenne ;
- Accès aux droits.
- Animation territoriale ;
- Sensibilisation.

## **Exploitation de l'exposition photographique**

L'exposition photographique voyagera, en Algérie et en France. Elle sera installée en marge des projections-débats deux films qui seront organisées par Joussour mais aussi, potentiellement, dans des espaces publics et/ou institutionnels.

Le vernissage de l'exposition sera annoncé via la News Letter de Joussour, sa page Facebook et par message électronique.

Outre ces supports, l'exposition photographique pourra être insérée dans le Programme de certains festivals dédiés aux films documentaires à l'image du Festival du film engagé organisé chaque année par la cinémathèque d'Alger.

## **Pilotage et déroulement**

### **Comité de suivi**

Le suivi de la réalisation de l'exposition photographique est confié à un comité dont les membres ont été nommés par le comité de pilotage de Joussour qui a, en amont, validé la note de cadrage du présent Appel.

Le comité de suivi est responsable de la sélection du/de-la photographe. Il propose également des critères de sélection des associations membres dont les actions seront intégrées à l'exposition photographique. Sur cette base, la cellule exécutive élabore un échantillonnage. Le comité de suivi aura aussi la responsabilité de superviser l'avancée des réalisations et de sélectionner en concertation avec le/la photographe 27 clichés parmi ceux proposés suite aux missions dans les différents territoires.

Le Chargé de Mission Suivi et Accompagnement, placé sous la responsabilité du coordinateur de la cellule exécutive, anime le comité de suivi et assure l'interface avec le/la photographe.

Le comité de suivi assiste au vernissage de l'exposition photographique avec le comité de pilotage du Programme et des représentants d'associations, de pouvoirs publics, de chercheurs et d'entreprises algériennes et étrangères.

**Error! Use the Home tab to apply TITRE to the text that you want to appear here. |**

## Déroulement

### Phase de sélection

Un appel candidature est lancé, le 27 novembre 2018, afin d'identifier et de sélectionner un-e photographe consultant-e intéressé-e- par la réalisation de l'exposition photographique. Il est attendu que les candidats envoient, avant le 07 janvier 2019, un curriculum vitae en français actualisé et synthétique auquel devra être adjoind une note d'intention d'une page qui décrit ce qui motive le consultant à réaliser cette exposition photographique et la vision que le pitch lui inspire ainsi qu'une proposition financière (budget). Un portfolio (facultatif), pourra également compléter cet envoi.

Le comité de suivi, sélectionnera en janvier 2019, sur cette base et sur entretien, le candidat qui devra réaliser l'exposition photographique.

### Moyens, produits attendus

#### Budget

Le coût total de la réalisation de l'exposition (inclus honoraires du/de la photographe, per diem, frais de déplacement et autres frais) ne pourra pas dépasser 1 096 278 DZD équivalent à 8 000 € TTC au taux de change appliqué à cet Appel<sup>2</sup>.

#### Produits attendus

- 54 clichés assorties de leurs légendes (lieu, jour, nom de l'association, description de l'activité) ;
- 27 clichés sélectionnés pris lors d'activités associatives dont deux seront dédiées au Programme Jousour ;
- 3 photos retravaillées sélectionnées lors du concours photo ouvert aux jeunes âgés de 15 à 30 ans qui seront intégrées à l'exposition photographique.

#### Profil recherché

Nous privilégions le recrutement d'un(e) photographe algérien-ne au profil suivant :

- Expérience démontrée en photographie ;
- Intérêt marqué pour l'action associative et sensibilité affirmée pour les enjeux de société ;
- Bonne connaissance de la société civile algérienne et du contexte sociopolitique algérien ;
- Capacité avérée à s'adapter et à travailler avec une multiplicité de publics ;
- Capacité à respecter les orientations fixées par le collectif.

#### Modalités de candidature

Si vous souhaitez proposer votre candidature, merci de bien vouloir envoyer par courrier électronique avant le 07 janvier 2019 à 17h00 à l'attention de : **accompagnement@pcpalgerie.org** et de **coordination@pcpalgerie.org** en copie à **pcpa\_algerie@cfsi.asso.fr** :

- Votre **curriculum vitae en français**, actualisé et synthétique,

<sup>2</sup> Soit 1 € = 137,034792 soit le taux de change moyen des six derniers mois appliqué par l'Union européenne.

**Error! Use the Home tab to apply TITRE to the text that you want to appear here. |**

- Une **note d'intention** d'une page qui décrit ce qui vous  **motive** à réaliser cette exposition photographique et la **vision** que vous inspire la réalisation de cette exposition,
- Une proposition financière (budget),
- Un **portfolio** (facultatif) pourra éventuellement être adjoint à votre candidature,
- Facultatif : des liens pour visionner vos travaux (si disponibles en ligne).

### **Calendrier indicatif de la réalisation**

- Lancement de l'appel à candidature : le 27 novembre 2018
- Réception des candidatures : 07 janvier 2019
- Sélection des candidatures : 20 janvier 2019
- Réalisation : mi-février et mi-mai 2019
- Présentation au comité de suivi : fin mai 2019
- Livraison du produit final : juin 2019